



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## manuels et fournitures

Question écrite n° 35970

### Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur une étude réalisée par la Halde s'agissant des manuels scolaires. La Haute autorité de lutte contre la discrimination et pour l'égalité a indiqué des représentations « éloignées de la réalité, et ce, quelle que soit la discipline étudiée » dans les livres scolaires. En effet, elle remarque, par exemple, que les personnes d'origine étrangère sont le plus fréquemment montrées dans des situations de pauvreté, venant notamment renforcer une vision inégalitaire entre noirs et blancs. Les seniors sont « plus souvent associés à des représentations liées à la dégénérescence corporelle et à la maladie, que des images positives touchant entre autres à leur rôle citoyen ne parviennent pas à compenser ». En outre, les manuels font l'impasse sur le sujet de l'orientation sexuelle et la Halde note l'insuffisance d'un lien clair établi par les ouvrages d'instruction civique entre le principe d'égalité et la discrimination. Enfin, la Halde constate que l'exemple de stéréotype le plus évident est celui du traitement entre les hommes et les femmes. Ainsi, on constate que la femme est toujours dans son rôle d'obéissance face à l'homme en position d'autorité. En effet, les manuels montrent généralement la femme en secrétaire quand l'homme est représenté en patron. Or la société a évolué ; il existe des femmes députées, chirurgiens ou professeurs d'université. La Halde en appelle donc aux éditeurs pour assurer une « réelle représentation de la société » dans leurs ouvrages, et demande au ministère de l'éducation nationale de s'engager en faveur de « la prévention de toutes les formes de stéréotypes ». Il lui demande sa position quant aux requêtes formulées par la Halde.

### Texte de la réponse

En France, les éditeurs disposent de la liberté éditoriale. Ainsi, la rédaction et la publication de manuels scolaires sont menées sous la seule responsabilité de l'édition privée. Il n'existe aucune instance d'habilitation des manuels scolaires qui sont édités dans le cadre de la libre concurrence. Aussi, la conformité aux programmes nationaux officiels, la rigueur scientifique et le respect des valeurs républicaines sont-ils de fait des critères fondamentaux qui président aux choix des manuels réalisés par les équipes pédagogiques. Le socle commun de connaissances et de compétences définit pour tous les élèves, dès l'école primaire, une culture commune. Il inscrit « le respect des autres (civilité, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes) » dans les compétences sociales et civiques indispensables à chaque élève. Toutes les disciplines scolaires contribuent à la connaissance des valeurs, de la culture et de la formation du jugement. Chaque enseignement, selon sa démarche pédagogique et ses contenus propres, entraîne à l'exercice de la réflexion argumentée. C'est pourquoi les programmes récents de l'école primaire, du collège, des séries professionnelles et technologiques des lycées prennent en compte des questions majeures pour notre société : le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie, les apports successifs de l'immigration, le rapport à l'autre et la compréhension de la diversité du monde. Elles donnent aux élèves des éléments de culture et de réflexion les aidant à refuser toutes les formes de discrimination. La circulaire de préparation de la rentrée 2008 a retenu, parmi les dix grandes orientations prioritaires, la lutte contre toutes les violences et toutes les discriminations et notamment l'homophobie. Cette circulaire rappelle que « L'école doit offrir à tous les enfants des chances égales et une intégration réussie dans la société. Sa mission est donc aussi de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, de permettre une

prise de conscience des discriminations, de faire disparaître les préjugés, de changer les mentalités et les pratiques. Au sein des établissements, une importance particulière devra être accordée aux actions visant à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la personne : violences racistes et antisémites, violences envers les filles, violences à caractère sexuel, notamment l'homophobie. »

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35970

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 2008, page 10103

**Réponse publiée le :** 24 mars 2009, page 2858